

Cet e-mail ne peut pas charger des images à distance.

Objet: **[SPELC] Lettre de février Spelc**

Date: 06/02/24 10:43

A: liste.spelc.perso@spelc.syndicat.ac-paris.fr

De: "\"spelc <>, paris\" <>, <liste.spelc.perso@spelc.syndicat.ac-paris.fr> <>, (via liste.spelc.perso Mailing List) <>

Expéditeur: liste.spelc.perso-request@spelc.syndicat.ac-paris.fr

content

LETTRE DE FEVRIER

Commission Académique de l'Emploi : des avancées obtenues par le Spelc

Dans le cadre de la CAE (Commission Académique de l'Emploi) de Paris, à la demande du **SPELC**, ce jeudi 8 février, les différentes organisations syndicales sont **pour la 1ère fois** **conviées à venir consulter les dossiers de tous les candidats au Mouvement de l'emploi. Le SPELC aura un regard attentif à la codification attribuée à chaque dossier.**

L'application des Accords nationaux de l'Emploi n'est pas optionnelle. En la matière, la représentativité de chaque syndicat n'a aucune conséquence car l'application de ces accords n'est pas soumise à un vote quelconque. **Le SPELC veillera à l'application des Accords de l'Emploi**, de manière à assurer à chaque candidat à la mutation une équité de traitement.

Parce que le Mouvement de l'emploi conditionne la qualité de vie de tous ceux qui souhaitent une mutation, parce que les accords de l'emploi garantissent une équité de traitement à chaque candidat à la mutation, nous invitons les autres syndicats siégeant en CAE à être solidaires et à rejoindre le SPELC sur ce sujet.

Pour lire notre article sur l'action du SPELC-Paris concernant l'application des Accords de l'Emploi cliquez :

Article

Si avez besoin d'être épaulé dans vos démarches de mutation ou mis en relation avec les SPELC d'autres régions dans le cadre de votre demande de mutation, n'hésitez pas à contacter :

- au 1er degré : **Emmanuelle Savioz**

e.savioz@spelc.fr

- au 2nd degré : **Véronique Ducamin**

v.ducamin@spelc.fr

Pourquoi le Spelc n'a pas appelé à la grève les 1er et 6 février

L'objectif de la grève du 1er février n'est pas clair... Nous y retrouvons beaucoup de revendications pêle-mêle, dont la réaffirmation de l'enseignement public face au au privé ou la volonté de voir nationalisé l'enseignement privé. **Ce sont des revendications auxquelles le Spelc ne peut être associé.**

En conséquence, **le SPELC, syndicat indépendant et professionnel dont le domaine est exclusivement l'enseignement privé**, n'appelle pas à cette grève.

En règle générale, le Spelc n'appelle pas à la grève lorsque les revendications partent en tous sens. Le Spelc appelle à la grève lorsque les enjeux sont clairement définis.

Fluctuat nec mergitur

Une fois de plus, c'est l'ensemble des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat qui pâtit des déviances d'un petit nombre de structures détournant la notion de « caractère propre ». Le « caractère propre » assure aux établissements scolaires sous contrat d'association avec l'Etat, **la liberté de construire un projet éducatif DANS LE RESPECT DES LOIS ET DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE.** Le Code de l'Education précise à l'article L 442-1 :

« Dans les établissements privés qui ont passé un des contrats prévus aux articles L. 442-5 et

L. 442-12, l'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'Etat. L'établissement, tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la liberté de conscience. Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyances, y ont accès. »

C'est très clair.

Le rapport d'enquête administrative menée par l'Inspection générale pointe à Stanislas des dérives patentes : il faut savoir faire humblement amende honorable et se réformer sur ces points. Mais l'affaire aujourd'hui médiatisée et politisée, ne doit ni nous amener à penser que Stanislas est le seul établissement connaissant ces dérives, ni nous amener à conclure qu'il est représentatif de l'ensemble du privé sous contrat.

Pour le bien de tous les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat,

il ne faut plus permettre des déviances

qui contreviennent aux Lois ou aux valeurs de la République.

Le SPELC appelle les instances rectorales et ministérielles, les instances diocésaines et de tutelle à prendre des mesures fermes vis-à-vis de déviances qui jettent le discrédit sur tous.

Le SPELC appelle les élus CSE de ces établissements à prendre leurs responsabilités et à s'engager sans concession, et, quels que soient les syndicats représentés en CSE, à faire bloc solidairement dans l'intérêt des personnels.

Nous appelons tous nos adhérents et nos sympathisants à prendre contact avec le SPELC pour donner l'alerte sur des dérives ponctuelles ou structurelles qui mettraient en péril aussi bien les élèves que les personnels en portant atteinte à leurs conditions de travail ou en majorant les risques psycho-sociaux.

L'affaire Stanislas ouvre une nouvelle fois le dossier de la guerre scolaire. C'est regrettable.

Ne nous trompons pas de combat. Certains sont prêts à jeter le bébé avec l'eau du bain... Entendez par-là à anéantir l'enseignement privé sous contrat au mépris de la **contribution sincère et honnête de la plupart de nos établissements au SERVICE PUBLIC.**

Dans les médias, des intervenants mal renseignés ou vindicatifs tombent dans l'amalgame et caricaturent l'enseignement privé. Certains syndicats dont les représentants et les adhérents travaillent eux-mêmes dans le privé sous-contrat, en profitent pour demander sa mort en appelant à la nationalisation... cherchez l'erreur !

Le SPELC a toujours été clair et le restera : il défend, depuis sa création en 1905, le principe de l'enseignement privé sous contrat et tous les personnels qui y travaillent.

Le SPELC est un syndicat PROFESSIONNEL, LIBRE de toute confédération, de tout parti politique et de toute idéologie.

Enfin, au-delà des dérives de l'établissement pointées dans le rapport d'enquête administrative que nul ne peut mettre en doute, il est important de noter que nombreux sont les enseignants de Stanislas qui ne se reconnaissent pas et ne reconnaissent pas leurs conditions de travail dans ce que décrit la presse et qui leur semble caricatural. **Ces personnels de Stanislas sont particulièrement affectés par la situation et vivent difficilement la pression médiatique. Qu'ils soient assurés de notre soutien.**

Pour connaître le positionnement éthique du SPELC, cliquez :

ADN du Spelc

L'équipe du Spelc est là pour vous épauler

Si vous rencontrez des difficultés liées à une **demande de reclassement**, à votre **rémunération**, si vous êtes en **désaccord avec l'avis final de votre rendez-vous de carrière**, ou pour **toute autre question professionnelle**, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances.

- Responsable 1 er degré : Isabelle Malet

i.malet@spelc.fr / 06 66 29 60 37

- Responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Pour devenir adhérent(e) du SPELC-PARIS, le bulletin d'adhésion est ici :

Bulletin d'adhésion

Pour vous désabonner de la liste, utilisez l'application https://bv.ac-paris.fr/desabo_ostic/accueil